

Compte rendu du Conseil Municipal

Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 8

Absents : 3

Pouvoirs : 0

Votants : 8

Séance du 03 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le trois décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 03 décembre 2019, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Michel FORTERRE, Maxime FAIRISE, Jean Pierre DEFRANCE, Mathieu BAECHLE, Louis BOIT, Pierrette DEFRANCE, Maryse NICOLAS, Marie Christine SOREL

Représentés:

Excuses:

Absents: Daniel BRAUX, Martial HOCQUARD, Christian LEONARD

Secrétaire de séance: Mathieu BAECHLE

Objet: Décision modificative n°1 - 2019 025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative suite à une erreur d'inscription du montant du résultat reporté en fonctionnement et du déficit d'investissement reporté.

La décision modificative proposée est la suivante :

Fonctionnement		
R/002	Résultat de fonctionnement reporté	- 60,00 €
R/7087	Remboursement de frais	+ 60,00 €
	Total	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

→ **DÉCIDE**

- d'appliquer la décision modificative avec - 60,00€ au compte R/002 et + 60,00€ au compte R/7087

Objet: Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police 2020 - 2019 026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour le projet de travaux d'aménagement de trottoirs au niveau de la RD 33 - RD 33A et de la Grande Rue.

Le montant des travaux s'élève à 89 531,00 € HT

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

→ **DÉCIDE**

- de solliciter le Conseil Départemental des Vosges pour demander une subvention au titre des amendes de police
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces liées à cet affaire.

Objet: Subvention à la commune sinistrée de l'Ardèche - 2019 027

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention à la ville du TEIL de l'Ardèche qui a été touchée par un séisme d'une magnitude de 5,4 sur l'échelle de Richter.

Monsieur le Maire donne lecture de l'appel laissé par Monsieur le Maire du TEIL

Monsieur le Maire indique qu'il y a les crédits nécessaires pour verser cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

→ **DÉCIDE**

- de verser la somme de 350,00 € à la commune du TEIL

Objet: Locations des terrains communaux - 2019 028

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler les baux de locations de terrains communaux arrivant à terme en 2019.

Monsieur le Maire présente les valeurs à l'hectare aux prix minimum et maximum connu en 2019 :

Catégorie de terres	2019	
	Mini	Maxi
1	115,88	143,50
2	86,92	115,87
3	57,95	86,90
4	28,98	57,94
5	7,22	28,97

Monsieur le Maire propose d'adopter le tarif au prix maximum de l'indice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

→ **DÉCIDE**

- de procéder à l'amiable au renouvellement des baux ruraux, pour une durée de 6 années.
- d'appliquer le tarif à la valeur de l'hectare au prix maximum de l'indice 2019
- de préciser que le tarif sera révisé chaque année en fonction de l'arrêté de fermage en vigueur publié par la DDT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les nouveaux baux

Objet: Prescription d'une révision d'une carte communale - 2019 029

Vu l'approbation du SCOT des Vosges Centrales en date du 29 avril 2019

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.131-4, L.131-6 et L.142-1

Vu la carte communale de la commune de Avrainville approuvée le 09 février 2007.

Considérant le courrier de Monsieur le Préfet des Vosges du 24 juin 2019,

Considérant qu'il convient de mettre en comptibilité la carte communale de la commune de Avrainville avec le SCOT des Vosges Centrales pour notamment :

- * conforter la polarisation du développement urbain et économique sur les principaux pôles du territoire,
- * donner la priorité au renouvellement urbain et à la reconquête des friches,
- * limiter les besoins fonciers à 300 ha dont 150 ha pour l'activité économique, 80 ha pour l'habitat et 70 ha pour les équipements et infrastructure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

→ **DÉCIDE**

- d'engager une révision de la carte communale de la commune de Avrainville dans l'intention de la mettre en comptabilité avec le SCOT des Vosges Centrales,
- charge Monsieur le Maire d'entreprendre les formalités nécessaires
- de demander la mise à disposition de la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour apporter à la commune tous les conseils utiles au bon déroulement du dossier

Affaires diverses

Révision de la carte communale :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la Communauté de Communes de MIRECOURT DOMPAIRE. Il nous est demandé de signaler les besoins en terme de logements en extension (en dehors de l'enveloppe urbaine) pour la période 2014/2030 et ceci afin de répondre aux objectifs du SCOT.

Après en avoir débattu, la réponse est 0 puisqu'il n'aura pas de permis de construire accordés en dehors de cette enveloppe.

Il sera demandé à la DDT et sa référente de venir au sein du Conseil Municipal pour débattre sur les propositions à retenir pour la révision de la carte communale.

Investissement 2020 :

Pour répondre également à la demande de la Communauté de Commune de MIRECOURT DOMPAIRE et du Département, les nouveaux investissements fléchés pour 2020 seront la mise en accessibilité de l'église et du cimetière pour un montant estimé à 20 000,00 €.

Municipales 2020 :

Monsieur le Maire explique à son conseil municipal qu'il avait souhaité que le premier adjoint puisse le remplacer pour ce nouveau mandat, mais que, pour des raisons professionnelles, il ne lui est pas possible d'assurer cette fonction.

Monsieur le Maire informe donc son conseil municipal qu'il sera candidat à sa succession lors des prochaines échéances de 2020.

Logement T4 :

Après avoir effectué quelques visites, celui-ci intéresse fortement un jeune couple sans enfant. Il devrait donc être à nouveau loué rapidement.

Voeux 2020 :

La date du samedi 18 janvier 2020 à 18h00 pourrait être retenue, cette cérémonie sera suivie d'un repas servi dans un restaurant du secteur offert aux conseillers et leur famille. Celui-ci sera également ouvert aux avrainvillois et avrainvilloise qui souhaiteraient se joindre à nous moyennant une somme à définir (selon l'offre du restaurateur).

Fait à Avrainville,
le 09 décembre 2019

Michel FORTERRE